

annexe 7- indices

Accès aux Lignes FTTH de
Charente-Maritime THD (dit CM THD)

L'indice utilisé en dehors de la Zone Très Dense :

- en application des articles 13.4.5 et 15.5 des Conditions Générales et de l'article relatif aux modalités spécifiques d'évolutions tarifaires dans le cadre des offres de cofinancement ab initio et a posteriori des Conditions Particulières en dehors de la Zone Très Dense,
- pour le calcul du tarif de cofinancement a posteriori ou d'augmentation du niveau d'engagement des articles 1.2.3 et 1.5 de l'annexe « Prix en dehors de la Zone Très Dense » des Conditions Particulières,
- pour le calcul du prix de référence et du plafond du prix de référence de l'article 5.3.1 de l'annexe « Prix en dehors de la Zone Très Dense »,

est l'indice des salaires mensuels de base par activité - Télécommunications - NAF rév. 2 - Niveau A38 - Poste JB - Base 100 2ème trim 2005, avec les valeurs publiées ci-dessous.

Par dérogation, en dehors de la Zone Très Dense, pour le calcul du tarif de cofinancement a posteriori ou d'augmentation du niveau d'engagement tel que prévu aux articles 1.2.3 et 1.5 de l'annexe « Prix en dehors de la Zone Très Dense », RIP FTTH applique la variation de l'indice des prix à la consommation - Secteurs short-term prospects (mensuel, ensemble des ménages, métropole + DOM, base 100 en juin 2005) - Ensemble hors tabac avec les valeurs publiées ci-dessous, lorsque, dans le cadre de la formule indiquée à l'article 5.3.1 de l'annexe « Prix en dehors de la Zone Très Dense », la variation de cet indice est inférieure à 75 % de la variation de l'indice des salaires mensuels de base par activité - Télécommunications - NAF rév. 2 - Niveau A38 - Poste JB - Base 100 2ème trim 2005.

Libellé		Indice des salaires mensuels de base par activité - Télécommunications - NAF rév. 2 - Niveau A38 - Poste JB - Base 100 2ème trim 2005	Indice des prix à la consommation - Secteurs short-term prospects (mensuel, ensemble des ménages, métropole + DOM, base 100 en juin 2005) - Ensemble hors tabac
IdBank		001567437	000641194
Année	Trimestre		
2005	Fin T2	100,00	100,00
2006	Fin T2	102,06	101,99
2007	Fin T2	104,01	103,23
2008	Fin T2	107,15	106,87
2009	Fin T2	109,21	106,32
2010	Fin T2	112,68	107,83
2011	Fin T2	115,49	110,05
2012	Fin T2	118,63	112,11
2013	Fin T2	121,02	113,01
2014	Fin T2	124,27	113,41
2015	Fin T2	126,33	113,71
2016 (*)	Fin T2	128,5	113,93

(*) : L'indice 2016 est applicable à partir du 1er juillet 2017